

Chapitre 4

Recherche culturelle et culture scientifique

La recherche en faveur des patrimoines

Dans le secteur de l'archéologie, le ministère de la Culture a consacré près de 1,7 M€ en AE et 2,3 M€ en CP aux opérations programmées dont les fouilles. Celles-ci sont inscrites dans une programmation scientifique régionale, en concertation avec la communauté scientifique nationale. Sur le plan juridique, une autorisation réglementaire est nécessaire, elle ne peut être accordée que sur des critères scientifiques stricts et n'est valable que pour une durée bien déterminée. Les fouilles sont exécutées sous le contrôle des services régionaux de l'archéologie après avis des commissions interrégionales de la recherche archéologique (CIRA), ce qui permet aux conservateurs régionaux d'établir, pour leur région, un véritable programme de recherches, d'études et de publication.

La politique de conservation du matériel archéologique dans les dépôts de fouilles après les chantiers a été poursuivie. Le traitement et le conditionnement du mobilier archéologique doivent être développés impérativement, étant donné la masse de plus en plus importante de vestiges issus de l'archéologie préventive et de la nécessité d'assurer leur préservation post-fouille.

Dans le secteur de l'ethnologie, les crédits ont servi en priorité à alimenter le projet PORTETHNO, destiné à créer un portail de ressources en ethnologie de la France. Un programme de recherche sur les nouvelles sociabilités et les nouveaux usages des territoires ruraux a également été lancé, et la recherche en ethnographie a également été soutenue (par exemple, colloque sur les saints guérisseurs). La DAPA a apporté son soutien financier à des organismes nationaux (Centre national de la Cinématographie et Maison des Sciences de l'Homme) et au réseau des ethnopôles (Salagon et Maison du Rhône, ainsi que Esturarium).

- En ce qui concerne **l'Inventaire général du patrimoine culturel**, des programmes de recherche internationaux ont été développés dans le domaine du patrimoine scientifique et technique, dans le cadre d'une politique partenariale, conduite notamment avec le ministère de la Recherche sur l'instrumentation scientifique (inventaire du mobilier des observatoires par exemple) ou dans le domaine de l'aéronautique. Le programme de recherche sur le patrimoine industriel se poursuit sur l'ensemble du territoire national. Il a fait à ce jour l'objet de la publication des résultats des inventaires dans 13 départements.
- **La politique de diffusion de la recherche** a été largement soutenue et développée. Elle se traduit par un effort financier important pour soutenir toutes les formes de publication, collections soutenues dans le cadre de partenariats avec la Maison des sciences de l'homme : revue *Terrain*, collection *Ethnologie de la France* et collection des DAF (*Documents d'archéologie française*). Dans le domaine de l'inventaire général du patrimoine culturel, la DAPA a poursuivi la politique de publication des outils méthodologiques : (*collection des Principes d'analyse scientifique*) et assuré le suivi des publications des services dans les collections nationales, principalement les *Cahiers du patrimoine* et *Images du patrimoine*.

D'autres actions spécifiques ont été conduites en 2005. Ainsi, dans le domaine du **traitement de l'information**, la DAPA a poursuivi et développé des recherches pour mettre en place des systèmes de traitement de l'information patrimoniale permettant de développer de meilleurs accès et des outils de recherche sur les contenus. On peut citer à ce titre le développement du projet *Atlas de l'architecture et du patrimoine*. La DAPA a également apporté son soutien au nouveau laboratoire de datation radiocarbone de Saclay (UMS Artemis) qui doit permettre la mise au point de nombreuses datations archéologiques.

La recherche architecturale

Après des premières « Journées européennes de la recherche architecturale et urbaine organisées en mai 2004 à l'école d'architecture de Marseille, une deuxième session de ces journées a été organisée à Lille en 2005 sur le thème de la grande échelle.

Pour développer le vivier des futurs chercheurs, des bourses de DEA devenus masters de recherche et des aides aux doctorants ont été distribuées. Les écoles partenaires d'universités dans des écoles doctorales (ED) ont été appelées à formaliser leurs liens au sein de ces ED pour devenir juridiquement fondées à délivrer des doctorats.

Des thèmes de recherche tels que « Art architecture et paysage » ou « Villes nouvelles » ont continué à faire l'objet d'appels d'offre suscitant de nombreux nouveaux programmes de recherche. Des aides à des colloques, journées d'études, séminaires et publications ont contribué à animer la vie scientifique en matière de recherche architecturale, urbaine et paysagère, tandis que le travail sur la nouvelle ligne éditoriale de la revue historique des Cahiers de la recherche architecturale et urbaine se poursuivait avec la publication du dernier numéro de l'ancienne ligne initiée en 1999 : le n°17 « Savant et populaire ».

Principales opérations de restauration sur les monuments historiques financées en 2005 par le ministère de la Culture et de la Communication sur crédits de catégorie 1

Monuments Appartenant à l'État	Nature des Travaux	Part du MCC
Strasbourg : cathédrale Notre Dame	Restauration de l'élévation Nord de la nef	2,300 M€
Montignac sur Vézère : grotte de Lascaux	Traitement de la cavité (pg 2005)	0,500 M€
Périgueux : cathédrale Saint Front	Restauration de la façade Nord du clocher	1,448 M€
Moulin : cathédrale Notre Dame	Restauration partie centrale du massif Occidental	0,480 M€
Villeneuve – Lembron : château	Consolidation et aménagement de l'aile Ouest	0,770 M€
Nevers : cathédrale Saint Cyr	Restauration des couvertures du bas-côté N du chœur	0,735 M€
Autun : cathédrale Saint Lazare	Mise en conformité des installations électriques	0,604 M€
Saint Vougay : château de Kerjean - parc	Restauration des murs du parterre Nord	0,528 M€
Bourges : cathédrale Saint Etienne	Restauration du portail Occidental	1,400 M€
Chartres : cathédrale Notre Dame	Restauration du transept Sud	1,300 M€
Blois : cathédrale Saint Louis	Travaux sauvetage de vitraux suite orage de grêles	1,000 M€
Chaumont sur Loire : château	Travaux de sécurité et de mise aux normes	1,500 M€
Langres : cathédrale Saint Mammès	Restauration toiture du transept (fin)	0,411 M€
Meudon : domaine – parc	Allée du château : restauration Place Janssen	1,000 M€
Paris : Palais de Chaillot	Aile de Paris : toiture-terrasse : W étanchéité	2,030 M€
Paris : Val de Grâce	Sacristie : Restauration des façades et couvertures	0,770 M€
Paris : Hôtel National des Invalides	Restauration des lucarnes de la cour d'honneur	2,149 M€
Rambouillet : domaine	Laiterie de la reine : bas-reliefs	0,600 M€
Saint-Cloud : domaine - parc	Porte du mail : aménagement ; rampe de valois	0,950 M€
Vincennes : château – Sainte Chapelle	Restauration des voûtes et des décors peints	1,900 M€
Villeneuve lez Avignon - chartreuse	Cellules V et W : restauration	0,560 M€
Limoges : cathédrale Saint Etienne	Chœur - déambulatoire : façades et élévations	1,887 M€
Metz : cathédrale Saint Etienne	Restauration de la façade Sud	1,182 M€
Arras : cathédrale Saint Vaast	Restauration des toitures du bas-côté ouest	0,420 M€
Fontevraud : abbaye	Achèvement de la restauration des fanneries	1,326 M€
Basse-Terre : cathédrale Notre Dame	Travaux de sauvetage du campanile	0,700 M€
Saint Denis de la Réunion – cathédrale St Denis	statuaire en façade - travaux de restauration intérieur	1,000 M€

**Principales opérations financées en AP en 2005 sur les monuments historiques
n'appartenant pas à l'État**

Monuments n'appartenant pas à l'État	Nature des Travaux	Part du MCC (AE part État)
Strasbourg ancien hôtel de ville (CCI)	Restauration des façades 2 ^e phase	0,717 M€
Bordeaux grand théâtre	Restauration des façades 3 ^e phase	0,750 M€
Blesle église	Restauration intérieure	0,428 M€
Le Puy théâtre	Réhabilitation générale 2 ^e tranche	0,600 M€
Vezelay basilique	Couvertures (narthex) 3 ^e tranche	0,343 M€
Blois château	Décors intérieur aile François 1 ^{er} 3 ^e tranche	0,245 M€
Fort de Joux	Restauration maçonneries extérieures	
Paris tour Saint-Jacques	Restauration des façades 1 ^e tranche	1,679 M€
Paris église Saint-Sulpice	Restauration de la tour nord 1 ^e tranche	3,919 M€
Paris grande mosquée	Restauration générale 2 ^e tranche	0,400 M€
Paris collège des Bernardins	Restauration générale 3 ^e tranche	1,542 M€
Méréville parc	Travaux d'urgence 4 ^e tranche	0,600 M€
Vaux-le-Vicomte château	Restauration des couvertures 1 ^e tranche	0,235 M€
Provins	1 ^e tranche convention pluriannuelle	0,800 M€
Nîmes maison carrée	Restauration des façades 1 ^e tranche	0,248 M€
Narbonne ancienne cathédrale	Fin restauration des parties hautes 1 ^e tranche	0,280 M€
La Souterraine église	2 ^e phase restauration du clocher	1 M€
Nancy église Saint-Epvre	2 ^e tranche de restauration	0,427 M€
Sorèze ancienne école militaire royale	Poursuite restauration aile ouest	0,375 M€
Lille église Saint-Maurice	Restauration des toitures et façades 4 ^e tranche	0,352 M€
Saint-Omer église Notre Dame	Façade occidentale 1 ^e tranche	0,500 M€
Rouen église Saint-Maclou	Restauration croisée du transept 5 ^e tranche	0,565 M€
Saumur château	Restauration du rempart et confortations d'urgence	3,062 M€
Nantes château des Ducs	6 ^e phase de restauration du front ouest	0,490 M€
Chantilly domaine	Restauration château et parc	1,5 M€
Carpentras ancien Hôtel Dieu	1 ^e tranche restauration aile ouest	0,500 M€
Plan patrimoine antique (région PACA)	Programme de restauration de divers monuments (théâtre antique d'Arles, abbaye Saint-Victor à Marseille, site de Puymin à Vaison, arènes de Cimiez à Nice, église Notre Dame du Bourg à Digne)	1,903 M€(y compris part du FNADT)

La Direction des musées de France

La recherche culturelle et scientifique s'inscrit dans le schéma pluriannuel de la recherche pour l'ensemble du Ministère, dans lequel sont insérés la recherche pour la conservation des biens culturels, domaine déjà fortement structuré grâce au Centre de recherche et de restauration des musées de France, et la recherche en sciences humaines.

La recherche permanente constitue un des aspects fondamentaux de l'activité des musées depuis leur origine, articulée autour de 15 grands départements patrimoniaux. Au sein de chaque musée national ou appartenant à une collectivité locale ou à une association, elle est assumée par des professionnels mentionnés à l'article 6 de la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, c'est-à-dire les conservateurs du patrimoine, filière musées, du corps d'Etat, des conservateurs ou attachés de conservation, des cadres d'emploi des collectivités territoriales, ainsi que des charges d'études documentaires et documentalistes et des agents des corps de la filière recherche. Cette recherche aboutit concrètement à la présentation permanente des œuvres, aux expositions temporaires, aux publications, etc.

Afin de rendre plus cohérente et visible cette fonction fondamentale, la direction des musées de France a mis en place en février 2005 un schéma directeur de la recherche en histoire de l'art et sciences humaines dans les musées nationaux pour 2005-2008.

Ce document, mis en ligne sur le site de la direction des musées de France, analyse l'état des recherches dans chaque musée national, définit l'orientation et l'organisation du schéma directeur et dégage les perspectives pour 2005-2008 autour des grands thèmes.

Cette recherche s'inscrit en même temps dans des collaborations avec le C.N.R.S dans le cadre d'unités mixtes de recherche (UMR), sur des programmes et avec des moyens communs entre de grands musées et le C.N.R.S. Elle s'illustre aussi par des partenariats avec l'Institut nationale d'histoire de l'art et avec les universités.

La recherche fondamentale et appliquée en sciences exactes

Elle est assurée au niveau central par le Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RM), service à compétence nationale qui regroupe également un département de conservation-restauration au niveau local par les divers laboratoires créés depuis une trentaine d'années par des collectivités territoriales à l'instigation de la direction des musées de France, qui participe régulièrement à leurs conseils scientifiques. Parmi les projets, on peut citer :

- le laboratoire ARC'ANTIQUE à Nantes, qui a mené à bien en 2005 en collaboration avec le C2RMF un programme de recherche sur l'altération des verres du patrimoine
- le laboratoire ARC-NUCLEART à Grenoble, dans le cadre d'un groupement d'intérêt public culturel (G.I.P.C.), créé par l'Etat et le CEA, principaux partenaires de la région Rhône-Alpes, le département de l'Isère et la ville de Grenoble ; en 2005, parmi les grands projets conduits notamment en collaboration avec des universités, on peut citer celui qui concerne l'élaboration de nouveaux polymères pour la conservation des matériaux archéologiques organiques humides et celui des procédés de désulfuration de bois archéologiques
- le laboratoire du Centre interrégional de conservation-restauration (C.I.C.R.P.), autre G.I.P.C. créé par l'Etat et la ville de Marseille, principaux partenaires, avec le département des Bouches du Rhône et la région PACA, et qui a ouvert de nouvelles recherches concernant la nocivité des insectes pour les œuvres et les dégradations des minéraux.

La langue française et les langues de France

Le ministre de la Culture et de la Communication est chargé de la mise en œuvre de la politique linguistique de l'État. Il « prépare et met en œuvre les actions qui concourent à la diffusion, à l'emploi et à l'enrichissement de la langue française, ainsi qu'à la préservation et à la valorisation des langues de France » (décret n° 2002-898 du 15 mai 2002, art.2). Par ailleurs, « il met en œuvre, conjointement avec les autres ministères intéressés, les actions de l'État destinées à assurer le rayonnement dans le monde de la culture et de la création artistique françaises et de la francophonie » (ibidem, art.1).

Dans ce cadre, la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) assure, conformément au décret n° 2004-822 du 18 août 2004, « la préparation, la coordination et la mise en œuvre des politiques publiques et la promotion des actions privées qui concourent à la diffusion, au bon usage et à l'enrichissement de la langue française ainsi qu'à la préservation et à la valorisation des langues de France ».

Dans la communication qu'il a présentée en Conseil des ministres le 17 mars 2005, le ministre de la Culture et de la Communication, Renaud Donnedieu de Vabres, a fixé cinq objectifs à la politique en faveur de la langue française :

- sensibiliser le public aux enjeux de la langue française en mobilisant les principaux acteurs de la vie économique, sociale et culturelle
- garantir le droit de nos concitoyens à recevoir une information et à s'exprimer dans leur langue
- mettre la politique de la langue française au service de la cohésion sociale
- améliorer l'efficacité des travaux d'enrichissement du français
- renforcer en Europe, et plus largement dans le monde, la place du français comme langue internationale

Pour mettre en œuvre ces orientations, la DGLFLF est organisée autour de cinq missions :

- emploi et diffusion de la langue française
- maîtrise de la langue française, lutte contre l'illettrisme et action territoriale
- développement et modernisation de la langue langues de France
- communication et sensibilisation des publics

La DGLFLF s'appuie par ailleurs sur deux organismes, le Conseil supérieur de la langue française et la Commission générale de terminologie et de néologie, dont le rattachement au Premier ministre a été réaffirmé, compte tenu de la dimension interministérielle de la politique en faveur du français.

Emploi et diffusion de la langue française

L'application de la loi du 4 août 1994 sur l'emploi de la langue française

Afin de veiller dans les meilleures conditions à l'application de la loi, la DGLFLF s'appuie sur un dispositif interministériel. Elle peut également bénéficier du concours d'associations agréées. Elle est chargée de rendre compte au Parlement de l'application de la loi.

Le rôle interministériel de la DGLFLF

Le décret n°96-235 du 21 mars 1996, a placé la délégation générale à la langue française, qui était jusque là un service du Premier ministre, sous l'autorité du ministre de la Culture et de la Communication.

Pour préserver le caractère global et interministériel de la politique de la langue française, le décret du 21 mars 1996 a prévu la mise en place d'un groupe interministériel permanent présidé par le délégué général à la langue française et aux langues de France, et composé des représentants des ministres chargés de l'Éducation nationale, des Affaires étrangères, de l'Industrie, des Affaires européennes, de la Culture et de la Communication, de la Recherche, de la Coopération, de l'Économie et de la Francophonie. Ce groupe se réunit deux à trois fois par an. Il s'est progressivement élargi à d'autres ministères ou secrétariats d'État. C'est une instance de veille, d'échange d'informations et de coordination interministérielle.

En dehors des réunions de ce groupe, la DGLFLF entretient des relations étroites avec tous les ministères concernés par la politique du français, notamment avec les différents services du ministère des affaires étrangères. En outre, elle est liée par une convention, en date du 1er août 1996, avec la direction générale de la concurrence de la consommation et de répression des fraudes (DGCCRF), principal service chargé de constater les infractions à la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française. Enfin, elle coordonne les travaux des commissions spécialisées de terminologie qui siègent dans les différents ministères et assure le secrétariat de la Commission générale de terminologie.

Le secteur associatif

La délégation générale agréée tous les trois ans un certain nombre d'associations pour leur permettre d'ester en justice dans les litiges ayant trait notamment à l'information des consommateurs. Les trois associations actuellement agréées bénéficient à ce titre d'une aide de la délégation générale. Ces trois associations – Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL), Défense de la langue française (DLF) et Avenir de la langue française (ALF) – constituent un relais efficace pour l'application de la loi. Par arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 24 mai 2004, paru au Journal officiel du 15 juin 2004, ces trois associations ont vu leur agrément renouvelé.

Le rapport annuel au Parlement

À l'occasion de la rédaction de ce rapport, la délégation générale saisit différents ministères et organismes impliqués dans la mise en œuvre de la politique linguistique. Ce document comporte de nombreuses informations détaillées sur la politique de la langue conduite au niveau national et international. Il constitue un outil de référence pour les parlementaires ainsi que pour tous ceux qui sont intéressés par les questions relatives à l'usage et au rayonnement de la langue française. Dans son édition 2005 l'avant-propos du Premier ministre a permis de rappeler les priorités de la politique linguistique du Gouvernement.

Ce document contient de nombreuses informations chiffrées sur la langue française et les langues régionales: les chiffres clés figurent dans une fiche ci-après.

L'usage du français par les agents publics et la promotion du plurilinguisme dans les services publics

A l'initiative de la DGLFLF s'est mis en place en juin 2004 un groupe de travail sur la traduction dans l'administration, chargé de dresser un état des lieux de la situation et des besoins, d'identifier et de promouvoir les bonnes pratiques. Un questionnaire a cherché à établir l'état des besoins en traduction des administrations centrales (fréquence, langues utilisées, coûts...) ; les conclusions confirment que les besoins en traduction augmentent dans tous les domaines et pour toutes les langues (même si l'anglais domine), de et vers le français.

La place du français dans les domaines scientifique, technique, économique

La délégation générale entretient des relations de travail suivies avec la communauté scientifique (CNRS, INSEE, INED), en particulier dans le cadre des travaux menés par l'observatoire des pratiques linguistiques.

Elle gère une action de soutien à l'édition de revues scientifiques de synthèse en langue française essentiellement orientée vers les sciences dures. Ce soutien est complémentaire des autres interventions publiques (centre national du livre, ministère des Affaires étrangères), davantage tournées vers des publications généralistes ou de sciences humaines.

La délégation générale propose enfin une aide à l'interprétation en français dans les colloques scientifiques internationaux organisés en France ; le soutien de la délégation générale s'appuie sur une expertise établie par l'Académie des sciences. L'Agence intergouvernementale de la Francophonie apporte de son côté son concours à l'interprétation dans les manifestations organisées à l'étranger.

La place du français dans les organisations internationales et tout spécialement dans l'Union européenne

En dépit de son statut de langue officielle et de travail, l'usage du français recule dans la plupart des organisations internationales au profit de l'anglais. Ce constat mérite cependant d'être nuancé.

L'adhésion à l'Union européenne de dix nouveaux États au 1^{er} mai 2004 a contribué à aggraver le recul de notre langue constaté dans les institutions communautaires depuis l'élargissement de 1995.

Le ministère de la Culture et de la Communication apporte son concours au ministère des affaires étrangères et au secrétariat général des affaires européennes (SGAE) par son activité de veille, de réflexion de proposition et d'action et rédige le rapport annuel du Gouvernement au Parlement sur la place du français dans les organisations internationales.

Plan d'action pluriannuel en faveur de la langue française

Le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère des Affaires étrangères, en liaison avec le SGAE, ont amplifié leurs actions, notamment dans le domaine de la formation, en faveur de la promotion de la langue française dans les institutions européennes. Ces actions s'inscrivent désormais dans le cadre d'un plan d'action pluriannuel en faveur de la langue française, adopté le 11 janvier 2002 et reconduit depuis lors chaque année avec des moyens accrus. Il associe la France, la Communauté française Wallonie-Bruxelles, le Luxembourg et l'Agence intergouvernementale de la francophonie qui est chargée de sa mise en œuvre. Il a permis de former en 2005 près de 6000 fonctionnaires et diplomates européens, en provenance notamment des nouveaux États membres de l'Union.

Maîtrise du français, lutte contre l'illettrisme et action territoriale

La maîtrise du français, élément clef de la cohésion nationale, a été désignée par le Premier ministre, dès 2002, comme un objectif prioritaire du gouvernement. La dernière enquête IVQ de l'INSEE (2004) révèle que l'illettrisme, à un degré plus ou moins grave, touche près de 6 millions de personnes. Les tests des Journées d'appel et de préparation à la défense ont détecté en 2004 plus de 80 000 jeunes en difficulté de lecture, soit 10% des jeunes appelés à ces journées. La lutte contre l'insécurité linguistique apparaît donc comme un volet majeur de la lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle.

En dehors du système scolaire, responsable au premier chef de la maîtrise de la langue et de la prévention de l'illettrisme, une grande variété d'opérateurs et d'actions de formation linguistique a été instituée au fil du temps, en fonction des publics concernés : jeunes en dehors du temps scolaire, adultes en formation professionnelle, immigrants, réfugiés, chômeurs, personnes en situation particulière (handicap, hôpital, prison, etc).

Ces programmes et ces procédures dépendant d'administrations et d'organismes différents, la complémentarité de leurs objectifs et de leurs méthodes n'est pas avérée. La DGLFLF a donc entrepris, dans le cadre de sa responsabilité interministérielle, de recenser et d'examiner ces dispositifs, d'étudier leurs convergences et de s'assurer de leur continuité.

La formation linguistique initiale et continue des adultes

La formation linguistique initiale concerne avant tout les populations migrantes. Elle est pour l'essentiel sous la responsabilité de la direction de la population et des migrations (DPM) du ministère chargé de la cohésion sociale, qui assure la tutelle administrative du FASILD (Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations). Cet établissement public a parmi ses priorités d'action l'enseignement du français, langue étrangère ou langue seconde, aux personnes migrantes, et notamment aux nouveaux arrivants.

Sur demande de la DPM, la DGLFLF a piloté l'élaboration en 2004-2005 du Référentiel pour les premiers acquis en français et du Diplôme initial de langue française (DILF), diplôme national destiné à devenir le premier échelon des certifications existantes en français langue étrangère, le DELF et le DALF. Dès 2007, le DILF constituera la sanction du niveau de maîtrise du français exigé dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration. Il a également vocation à s'adresser, en tant que de besoin, aux personnes non titulaires d'un diplôme de l'enseignement français, qui souhaiteront faire valider leurs premières compétences en français, en France comme à l'étranger.

La formation linguistique continue a reçu un appui institutionnel important de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004, qui reconnaît la maîtrise de la langue comme une compétence professionnelle et inscrit l'apprentissage du français dans le droit commun de la formation professionnelle continue (article L 900-6 du code du travail). En outre, cette loi prévoit que les actions de formation en faveur des salariés ne maîtrisant pas les compétences de base feront l'objet d'une négociation triennale de branche sur les priorités, les objectifs et les moyens de la formation professionnelle (art L.934-2CT).

La DGLFLF a organisé le 8 juin 2005 avec le ministère de la Cohésion sociale un colloque destiné à sensibiliser l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle (OPCA, partenaires sociaux, etc) aux enjeux de ces nouvelles dispositions.

Journées de Sèvres

Le succès des Journées de Sèvres, qui avait réuni les 28 et 29 juin 2004 des experts de six pays européens impliqués dans la définition des politiques publiques en matière d'intégration par la langue des publics migrants, a conduit la DGLFLF à organiser une nouvelle rencontre, les 26 et 27 septembre 2005, invitant de nouveaux pays et le Conseil de l'Europe, et étendant les réflexions et les comparaisons à la question de l'apprentissage linguistique en milieu professionnel.

La lutte contre l'illettrisme

Depuis 2000, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) a pour mission de soutenir l'action interministérielle en matière de lutte contre l'illettrisme, par la construction et la réalisation de programmes conjoints.

La DGLFLF collabore étroitement avec l'ANLCI sur plusieurs de ces programmes. En 2004-2005, elle a co-financé une importante étude conduite par l'Agence sur L'investissement culturel dans la lutte contre l'illettrisme, destinée à fournir aux opérateurs du champ des méthodes et des outils d'action.

Elle a par ailleurs demandé aux directions régionales des affaires culturelles d'accompagner l'élaboration et la mise en place par l'Agence des plans régionaux de lutte contre l'illettrisme. Ces plans de trois ans ont pour objectif de fédérer et d'optimiser les moyens affectés à la lutte contre l'illettrisme dans un même territoire par les pouvoirs publics, les entreprises et la société civile. Quatre plans ont été signés en 2005 (Picardie, Pays-de-Loire, Alsace, Haute-Normandie), neuf autres sont en cours de validation.

Le soutien de la DGLFLF aux associations

La DGLFLF soutient trois types d'associations pour des projets d'actions susceptibles d'être modélisés et généralisés : les associations de lutte contre l'exclusion qui mènent un travail de réparation linguistique auprès des plus défavorisés et des plus éloignés de la culture, les organismes de formation linguistique pour des actions spécifiques ou des productions d'outils et de méthodes, et enfin, les fédérations d'éducation populaire, lorsqu'elles développent des actions nouvelles en matière de formation ou de réparation linguistique. Ainsi en partenariat avec la Fédération des foyers ruraux, la mission a contribué à mettre en place des « lieux de parole partagée », dont l'évaluation est en cours de réalisation, en vue de leur extension.

La mise en œuvre au plan régional

La maîtrise du français est un axe prioritaire de l'action régionale (DRAC) en matière de politique linguistique.

En 2005, les directions régionales des affaires culturelles se sont efforcées de lancer de nouvelles actions en faveur de la maîtrise du français et de la lutte contre l'illettrisme ; ces actions sont pour la plupart venues conforter les dispositifs existants (aides à l'édition, lecture publique, ateliers d'écriture, animation des bibliothèques, ateliers de théâtre, conte et oralité, soutien aux pratiques en amateur).

Une circulaire a été adressée le 3 décembre 2004 par le ministre de la Culture et de la Communication aux Préfets de région (DRAC) afin de préciser les enjeux et les objectifs de la politique linguistique sous tous ses aspects et de contribuer à son développement sur

l'ensemble du territoire national, tout particulièrement sur le chapitre de la lutte contre l'illettrisme et pour la maîtrise de la langue. Cette circulaire invite notamment les préfets à inscrire cet objectif, chaque fois que cela est possible, dans les contrats qu'ils signent avec les entreprises culturelles.

Développement et modernisation de la langue

Le dispositif d'enrichissement de la langue française

La DGLFLF coordonne le dispositif instauré par le décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française, signé par le Premier ministre. Le dispositif d'enrichissement de la langue française est par nature interministériel.

Le décret a créé :

- une Commission générale de terminologie et de néologie, placée auprès du Premier ministre, dont la DGLFLF assure le secrétariat ;
- des commissions spécialisées de terminologie et de néologie dans chaque département ministériel, un service pour assurer le secrétariat et un haut fonctionnaire de terminologie étant désignés dans chaque ministère.

À la suite d'une fusion de deux commissions, il existe à ce jour 18 commissions spécialisées, implantées dans 12 ministères différents.

L'Académie française est associée étroitement au dispositif, dont elle est l'instance de décision ultime. Sont également adjoints au dispositif différents partenaires techniques : Académie des sciences, institutions francophones chargées de la terminologie, association française de normalisation (AFNOR), ainsi qu'un laboratoire du CNRS.

La consultation des partenaires francophones du dispositif est variable selon les domaines, elle est active avec les Canadiens, les Québécois et les Belges. La DGLFLF s'est efforcée de développer cette coopération ainsi que la concertation entre les commissions spécialisées qui doivent traiter des termes communs. La DGLFLF veille aussi à la rationalisation du travail des commissions.

La Commission générale de terminologie, dont la DGLFLF est l'organe d'exécution, a vocation à animer et coordonner le dispositif ; elle est responsable de la publication au Journal officiel de termes recommandés qui s'imposent à l'administration.

Le mandat des membres de la Commission générale est de quatre ans ; la composition de la Commission a été renouvelée une seconde fois en février 2005. À cette occasion, la Commission a réformé ses méthodes de travail pour répondre aux propositions de plus en plus nombreuses des commissions spécialisées. En effet, si 226 termes ont été publiés en 2003 et 223 en 2004, on compte 325 termes publiés pour l'année 2005.

La DGLFLF assure la diffusion de ce vocabulaire recommandé par le biais d'une base de données informatisée et l'édition de fascicules spécialisés. Ces outils sont mis gratuitement à la disposition du public. La diffusion du vocabulaire recommandé auprès des professionnels relève de la responsabilité des commissions spécialisées.

Le comité d'orientation pour la simplification du langage administratif (COSLA)

Créé en juin 2001, le COSLA, placé sous la double tutelle du ministère de la Culture et de la Communication et du ministère de la Fonction publique, a pour vocation de faciliter la communication écrite entre l'administration et les usagers, notamment le public vulnérable et fragilisé. Un nouveau comité, à la composition un peu réduite, a été installé en mars 2005 pour une durée de trois ans. Le secrétariat du comité de pilotage est assuré conjointement

par la délégation aux usagers et aux simplifications administratives (DUSA) et par la DGLFLF qui contribue au financement du programme à hauteur de 40 000 € par an.

Le COSLA s'est fixé pour tâche d'améliorer les formulaires administratifs et, à ce jour, une quarantaine de formulaires ont été produits tandis qu'un guide d'aide à la réalisation et à la conception des formulaires administratifs a été rédigé en 2005.

D'autre part, des outils d'aide à la simplification des courriers administratifs à destination des usagers ont été mis à disposition des agents des trois fonctions publiques qui peuvent utiliser, grâce à l'électronique, un logiciel d'aide à la rédaction et un lexique de 4 500 termes administratifs. Pour le public, une version simplifiée de ce lexique a été mise au point par les éditions Le Robert qui la commercialisent sous la forme d'un ouvrage intitulé Le petit décodeur.

Enfin, la DUSA a organisé en juin 2005 une journée d'étude intitulée « L'utilisateur et son administration » à laquelle la DGLFLF a participé pour ce qui concerne le COSLA. Il s'agissait d'appeler l'attention des administrations publiques sur les objectifs et les moyens de la simplification administrative.

Le traitement informatique de la langue

Le traitement informatique de la langue vise à fournir des technologies pour exploiter des contenus, traiter les informations écrites ou orales, monolingues ou multilingues, afin d'assurer la présence du français et de maintenir le plurilinguisme dans une société marquée par la mondialisation de l'information.

Dans ce domaine, l'action de la DGLFLF s'effectue en liaison avec la mission de la recherche et de la technologie (MRT) et le département des systèmes d'information (DSI) : elle participe, avec le ministère des Affaires étrangères et les ministères chargés de la Recherche et de l'Industrie, aux actions menées dans le domaine de l'ingénierie linguistique afin d'assurer la présence du français et du plurilinguisme dans le vaste secteur de l'industrialisation des langues.

Langues de France

La pluralité des langues est de mieux en mieux perçue en France comme une donnée constitutive de notre personnalité collective. Cette réalité nouvelle se traduit dans tous les champs de la vie culturelle et sociale par l'émergence d'initiatives concertées. Les langues régionales ou minoritaires investissent les lieux d'expression de la créativité contemporaine, affermissent leur place dans l'enseignement et les médias, et deviennent objet de recherche à part entière.

L'action présente du ministère de la Culture et de la Communication consiste à consolider et approfondir la politique entreprise il y a quelques années vis-à-vis des richesses linguistiques nationales. L'essentiel de l'effort porte sur la création artistique, versant dynamique et porteur d'avenir des cultures régionales ou minoritaires.

Ainsi, la DGLFLF apporte son soutien financier aux créations du Centre dramatique occitan de Toulon, du théâtre de la Rampe, ou à la réalisation en langue corse du film de Philippe Carese, *Liberata*. Dans le champ éditorial, le programme Librairie des langues de France continue de faciliter, avec le concours du Centre national du livre, la traduction et la

publication d'œuvres littéraires qui mettent en évidence l'apport des langues de France à la culture commune, à la construction de l'identité collective. Parallèlement, la délégation cherche à renforcer les points d'appui que sont, pour le développement de nos langues, les organismes associatifs et les institutions de recherche : Maison de la culture yiddish-bibliothèque Medem, Institut d'études occitanes, Maison des sciences de l'homme de Paris-Nord (pour la numérisation de données multimédia en domaine berbère)...

Dans le souci de favoriser l'esprit d'ouverture qui doit inspirer une politique cohérente, les entreprises « transversales » qui font dialoguer plusieurs langues de France sont encouragées, qu'il s'agisse du Forum des langues du monde à Toulouse, ou du projet de la Société française de terminologie qui se propose d'harmoniser la gestion de données pour la création en ligne de lexiques en plusieurs langues régionales. Il faut signaler ici l'action fédérative de l'Association universitaire des langues de France, dont un colloque a mis en évidence l'intérêt que les protagonistes peuvent avoir à confronter leurs expériences respectives.

Une heureuse avancée est à noter dans le champ réglementaire : un décret de 1996 réservait l'aide publique à la diffusion de la presse hebdomadaire régionale aux publications de langue française. Depuis le décret du 26 novembre 2004, le bénéfice de l'aide est désormais étendu aux « langues régionales en usage en France ». La DGLFLF n'est pas étrangère à cette modification qu'elle préconisait de longue date.

La politique linguistique des collectivités territoriales

De plus en plus, les collectivités territoriales mettent en œuvre ou élaborent leur propre politique linguistique, et le font en résonance avec l'action de l'État. En Bretagne, pour toute la durée du contrat de plan (2000-2006), l'État et la Région cofinancent l'Office de la langue bretonne. En Languedoc-Roussillon, un processus de consultation est lancé au cours du deuxième semestre 2005 pour définir un projet de politique régionale en faveur de l'occitan, qui doit s'inscrire dans une stratégie de développement culturel durable. En Aquitaine, c'est dans le département des Pyrénées-Atlantiques que les schémas d'aménagement linguistique sont le plus avancés, aux termes d'une convention sur les langues régionales, signée le 26 novembre 2004 avec le ministre de l'Intérieur représentant le Gouvernement. Une structure de promotion est en voie de constitution pour l'occitan béarnais. Pour le basque, un groupement d'intérêt public culturel a été créé en 2004 sous le nom d'Office public de la langue basque. Ces initiatives s'accordent aux mesures préconisées depuis plusieurs années par les échelons central et régional du Ministère, qui sont d'ailleurs invités à y collaborer.

Communication et sensibilisation des publics

Nos concitoyens sont, avec les autres francophones, les premiers acteurs de la vitalité du français comme langue de communication internationale.

Le ministère de la Culture et de la Communication soutient un certain nombre d'actions de sensibilisation à la langue française en direction de milieux spécifiques : journalistes, monde économique, autoroutes de l'information. Depuis 1996, il conduit, avec le ministère des affaires étrangères, une semaine de sensibilisation pour le grand public, la Semaine de la langue française et de la francophonie, autour de la journée mondiale de la francophonie (20 mars). Cette Semaine mobilise de nombreux partenaires sur l'ensemble du territoire autour de 10 mots fédérateurs. De leur côté, nos postes diplomatiques, dans les pays francophones

comme dans de nombreux autres pays, organisent des manifestations autour de la langue française et de la francophonie.

La 10e Semaine de la langue française (17-24 mars 2005) était consacrée au « français, langue de l'aventure scientifique », à l'occasion du centenaire de la mort de Jules Verne. Les traditionnels « 10 mots », assortis d'un onzième mot-surprise, ont été choisis par des membres prestigieux de la communauté scientifique, Michel Serres étant le parrain de la Semaine. Le bilan de la campagne a fait apparaître une très forte fidélisation des opérateurs partenaires, au nombre desquels on peut citer Orange, la RATP, Larousse, parmi les plus actifs, ainsi que TV5, RFI, FR3, Radio-France, Métro et Science et Vie Junior. Plus de 500 manifestations ont été organisées en France et 850 manifestations à l'étranger, par quelque 220 postes diplomatiques.

Un site internet est dédié à la Semaine de la langue française : semainelf.culture.fr

Emploi de la langue française Les chiffres clés de 2005

Une information en français des consommateurs contrôlée de façon vigilante...

En 2004, les agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ont effectué 10 026 interventions, chiffre en hausse de 28 % par rapport à 2003.

...et assurée de manière très satisfaisante

Le taux d'infractions relevées par les agents de la DGCCRF s'élève à 8,9 %, résultat le plus bas depuis dix ans. Ces infractions sont en règle générale de faible gravité et ne donnent lieu que dans 21 % des cas à une saisine des tribunaux.

Les messages publicitaires télévisuels respectent la plus souvent l'obligation d'usage du français: sur les 14 239 messages visionnés par le Bureau de vérification de la publicité sur la période récente, 242 (soit 1,7 %) ont fait l'objet d'une demande de modification sur la base du non-respect de cette obligation.

Une maîtrise du français insuffisante pour de nombreuses populations ...

- les jeunes : 60 000 des 800 000 jeunes Français ayant participé en 2005 aux Journées d'appel et de préparation à la Défense, soit 7,5 %, connaissent des difficultés de lecture
- les détenus : sur les 45 659 personnes détenues en France, 9 % parlent peu ou pas le français et 29 % sont en grande difficulté linguistique
- les étrangers : chaque année, environ 3 000 demandes d'acquisition de la nationalité française sont rejetées ou ajournées pour défaut d'assimilation linguistique

... nécessitant de renforcer la dimension linguistique des politiques d'insertion et d'intégration

Le diplôme initial de langue française (DILF) va sanctionner à partir de 2007 le niveau de maîtrise de la langue exigé dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration.

Une langue qui s'enrichit et se modernise

En 2004, 223 termes français nouveaux issus des travaux des commissions de terminologie, suivis de 325 en 2005 ont été publiés au *Journal officiel*. Ces termes relevant de différents domaines d'activité sont destinés aux spécialistes, mais aussi au plus grand public. Parmi eux: *courriel* (pour email), *dégazage* (pour degassing), *minimessage* (pour SMS) et *mentor* (pour coach).

Bien présente sur la Toile mondiale

En mai 2005, 11% des pages observées sur la Toile mondiale étaient disponibles en langue française: cette proportion n'était que de 7,3 % en août 2000. Cette progression est la plus forte observée parmi les langues latines.

Des langues régionales dynamiques

Durant l'année scolaire 2003/2004, 352 204 élèves (école, collège, lycée) ont reçu un enseignement de langue régionale: leur nombre a plus que doublé par rapport à l'année scolaire 2000/2001.

Une érosion constante de l'usage du français dans les institutions européennes, amplifiée par l'élargissement du 1^{er} mai 2004...

En 1997, 40 % des documents à la Commission européenne faisaient l'objet d'une rédaction initiale en français (contre 45 % pour l'anglais). Ce chiffre est tombé à 26% en 2004 (contre 62 % pour l'anglais).

Au Conseil, 42 % des documents faisaient l'objet d'une rédaction initiale en français en 1997 (41 % pour l'anglais). Ce chiffre est tombé à 17 % sous la présidence irlandaise au 1^{er} semestre 2004 (78 % pour l'anglais) et à 15 % sous la présidence néerlandaise (81 % pour l'anglais) au second semestre 2004.

Sur 80 000 pages observées sur les sites internet des directions générales de la Commission européenne, 11,6 % sont disponibles en langue française. L'anglais occupe, quant à lui, 67,3 % des pages.

... qui justifie une politique dynamique dans un cadre francophone

En 2004, près de 5 800 fonctionnaires et diplomates, issus pour l'essentiel des nouveaux Etats membres de l'Union, ont suivi une formation au français.